

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

Boulbon, le 4 septembre 2024

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

LUNDI 9 SEPTEMBRE 2024

A 19 H

En Mairie

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire :

Jérémie BECCIU



ORDRE DU JOUR

- Adoption du procès-verbal de la séance du 13 Août 2024.
- Compte-rendu des décisions municipales prises par le maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Convention de mise à disposition des arènes au Club Taurin Boulbonnais.
- Création d'un emploi d'adjoint des écoles polyvalent à temps non complet (article L.332-8-2°).
- Indemnité forfaitaire annuelle pour confection de documents budgétaires, au comptable du trésor, Responsable du Service de Gestion Comptable de Châteaurenard.
- Demande de subvention auprès du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire – Mesure de défense des forêts contre les incendies (DFCI) dans le cadre de la planification écologique - Exercice 2024.
- Demande de subvention auprès du conseil départemental des bouches du rhone au titre de l'aide aux équipements pour la sécurité publique pour l'installation de caméras sur le site des arènes municipales – exercice 2025.
- Demande d'aide financière au conseil départemental des bouches-du-rhone au titre d'un contrat départemental de transition écologique – période 2023/2025 – tranche 2024.
- Rapport d'observations définitives relatives au contrôle coordonné des comptes et de la gestion de la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer et de la communauté d'agglomération ACCM, dans le cadre de l'enquête commune aux juridictions financières, relative à la prise en compte des aléas et risques naturels dans l'aménagement du littoral méditerranéen
- Questions diverses.